

PAR COURRIEL

Monsieur François Bonnardel
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance des questions écrites au feuillet de l'Assemblée nationale, le 5 mai 2026, par la députée de la circonscription des Mille-Îles, madame Virginie Dufour, concernant l'utilisation d'engrais enrobés de polymères plastiques.

D'emblée, il convient de réaffirmer la volonté du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de protéger les terres agricoles qui représentent une ressource essentielle et stratégique. De façon générale et dans une perspective d'économie circulaire, le Ministère encourage l'utilisation de fertilisants naturels riches en matières organiques qui permettent de contribuer à la santé et à la résilience de nos terres agricoles.

Cela dit, le Ministère est conscient des préoccupations croissantes liées à la présence des microplastiques dans l'environnement. Dans le cadre du Plan national de l'eau, le Ministère a confié à des chercheurs universitaires la réalisation de projets sur les méthodes de détection, l'évolution et les effets des microplastiques et des nanoplastiques dans les milieux aquatiques. De plus, l'Institut national de santé publique du Québec a été mandaté pour réaliser une revue de leurs effets sur la santé humaine et dans l'eau potable. Le fruit de ces travaux, attendus d'ici mars 2027, contribuera à orienter les actions futures du Ministère.


...2

Parallèlement à ces études, le Québec s'est doté de leviers concrets afin de pouvoir agir lorsque la situation l'exige. En effet, la *Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement*, sanctionnée en mai 2025, confère désormais au gouvernement les pouvoirs habilitants permettant notamment de réglementer pour interdire la commercialisation de certains produits difficilement recyclables ou valorisables, ou présentant des incidences environnementales.

Dans une telle éventualité et nonobstant le positionnement du gouvernement fédéral qui est responsable de la *Loi sur les engrais*, je tiens à rassurer la députée de Mille-Îles que le gouvernement du Québec aura la pleine capacité d'agir pour encadrer ces produits de la manière qui sera alors jugée la plus appropriée.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes meilleures salutations.

La ministre,



PASCALE DÉRY